

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 13/01/2022

COVID-19 Des mesures de simplification pour les tests des élèves

L'évolution de la situation sanitaire connaît une nette dégradation des indicateurs épidémiologiques du département conjuguée à une tension hospitalière croissante.

Au 11 janvier 2021, le taux d'incidence en Vendée s'élève à **1814,9 cas pour 100 000 habitants et le taux de positivité à 17,1 %**. La semaine dernière, **72 385 tests** ont été réalisés sur le département.

Pour faire face aux deux vagues simultanées des variants Delta et Omicron, un plan de renforcement des tests est mis en place par le Gouvernement.

Dans le cadre du protocole défini dans les établissements scolaires et afin de répondre aux difficultés signalées par les élèves, les parents et les professeurs dans leur mise en application des nouvelles règles de test, le Premier ministre a annoncé le lundi 10 janvier trois mesures de simplification :

- lorsqu'un cas est déclaré dans une classe, les autres élèves de la classe **ne sont plus tenus de quitter immédiatement l'école, et peuvent attendre la fin de la journée que leurs parents viennent les chercher** (ils seront isolés au sein de leur établissement) ;
- lorsqu'un élève est cas contact, il a désormais la possibilité de **réaliser trois autotests pour valider son cycle de test** (à J0, J2 et J4), au lieu d'un test PCR ou antigénique en pharmacie suivi de 2 autotests. Cette mesure d'assouplissement simplifie la vie des parents, en leur évitant notamment des attentes parfois longues en pharmacie. **Ces autotests sont toujours fournis gratuitement en pharmacie pour tous les élèves, sur présentation d'une attestation fournie par l'école.**
- **les parents n'ont désormais plus à réitérer l'attestation sur l'honneur pour le retour en classe de leur enfant.** Une attestation unique leur sera demandée et prévaudra en cas de nouveau cas contact déclaré.

Un suivi quotidien de la situation sanitaire dans les établissements scolaires et des capacités de tests est réalisé par la préfecture avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale et l'ARS des Pays de la Loire.

Pour répondre aux tensions d'approvisionnement observées sur le département, des autotests supplémentaires sont mis à disposition dans les pharmacies dès à présent. De nouveaux approvisionnements sont prévus d'ici la fin de semaine.

Service départemental de la communication interministérielle